

Conseil Municipal de Lestiac
Séance du 16 avril 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril 2018, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT le 12 avril 2018.
La séance est ouverte à 19 heures.

PRESENTS : MM. MORENO, FOURCADE, GUENANT, DUPONT, OUCHEN, Mmes LAVILLE, GUILLERY-DENONAIN, MAILLOU, SANCIER

EXCUSES : Mme BECUWE avec pouvoir M. FOURCADE, M. BOUCHET avec pouvoir M. DUPONT, Mme PINELLI avec pouvoir M. MORENO

ABSENTE : Mme IRIARTE

Secrétaire de séance : Mme SANCIER

Délibération 2018-018 – approbation du compte rendu de la séance du 22 mars

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la séance du 22 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2018-019 – vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2018.

Il rappelle que les taux n'ont pas été modifiés depuis 2 ans :

		<u>2014 et 2015</u>	<u>2016 et 2017</u>
TAXE HABITATION	taux	13,00	14,00
TAXE FONCIERE B.	Taux	18,67	20,11
TAXE FONCIERE N.B.	Taux	68,27	73,53

Si l'on maintient les taux de 2016 et 2017, le produit attendu serait de 186.163 €.

Compte-tenu des investissements prévus au Budget Primitif 2018 et de la baisse des dotations de l'Etat, le Maire propose de faire varier les 3 taxes dans la même proportion, comme suit :

TAXE HABITATION	taux	15,00
TAXE FONCIERE B.	Taux	21,55
TAXE FONCIERE N.B.	Taux	78,78

Le produit fiscal attendu serait alors de 199.475 € (soit une augmentation de recettes de 13.312 €).

M. Dupont n'est pas favorable à cette augmentation et opte pour une réduction des dépenses cette année (ex. travaux à reporter en 2019). Il est demandé à la commission des finances de faire un retour d'informations plus fréquent aux élus sur les finances communales.

La proposition d'augmenter les taux est mise au vote :

- MM. MORENO, GUENANT, OUCHEN, Mmes LAVILLE et SANCIER sont pour l'augmentation de 1 point
- MM. FOURCADE, Mmes GUILLERY-DENONAIN, MAILLOU sont favorables à une augmentation de 0.5 point
- MM. DUPONT, BOUCHER (pouvoir M. DUPONT), Mmes BECUWE (pouvoir M. FOURCADE), PINELLI (pouvoir M. MORENO) sont favorables au maintien des taux 2017.

Après en avoir délibéré, les taux suivants sont fixés pour 2018 :

TAXE HABITATION	taux	15,00
TAXE FONCIERE B.	Taux	21,55
TAXE FONCIERE N.B.	Taux	78,78

Pour un produit fiscal attendu de 199.475 €.

Délibération 2018-020 – vote du FDAEC

Le Maire indique que le montant de la subvention attribuée au titre du FDAEC 2018 est de 12.129 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- sollicite l'aide du Département dans le cadre du FDAEC 2018
- affecte ce dispositif au financement des opérations suivantes :

FDAEC 2018	HT	TTC
vitrage salle des fêtes	620,49	744,59
protection salle des fêtes	1 406,00	1 687,20
place de stationnement chemin de Jipon	2 950,00	3 540,00
défibrillateur	1 570,00	1 884,00
armoire pour défibrillateur	450,00	540,00
guirlandes de Noel	730,64	876,92
Travaux logement en location 79, route de bordeaux	1 250,00	1 375,00
travaux logement en location 11, chemin de l'Eglise	1 910,59	2 015,67
travaux immeuble Atelier	951,46	1 003,79
Lampadaire Eclairage public	2 685,17	3 187,00
défense incendie RD10 "Coueslongues"	1 224,91	1 469,89
création trottoir ch. De l'Eglise	3 700,00	4 440,00
total travaux	19 449,26	22 764,06
FDAEC 2018	12 129,00	
autofinancement HT	7 320,26	

QUESTIONS DIVERSES

Accès Déchèteries

Le SEMOCTOM informe que l'accès aux déchèteries ne sera possible qu'après l'ouverture d'un compte d'utilisateur par foyer, entreprise, mairie ... à partir de leur site internet à compter du 1^{er} janvier 2019. Les ouvertures de compte seront possibles dès juillet 2018.

Des moyens humains supplémentaires vont être mis en place par le SEMOCTOM pour ce nouveau service mais il souhaite de l'aide des communes et C.D. C

Le SEMOCTOM propose de former les agents et/ou élus pour leur permettre d'aider les usagers à créer leur compte, à intégrer le code d'accès aux déchèteries sur les smartphones pour ceux qui souhaiteront utiliser ce moyen.

Le Conseil Municipal décide d'aider le SEMOCTOM en mettant à disposition son personnel administratif pour accueillir et aider les usagers de LESTIAC à l'ouverture de compte utilisateur.

Projet d'implantation de pylône Bouygues Télécom

L'opérateur Bouygues Télécom recherche un petit emplacement pour un projet d'implantation de pylône 4G/5G et l'emplacement de la station d'épuration de Lestiac correspond aux critères de l'opérateur.

Le Syndicat des Eaux de Langoiran n'est pas opposé à ce projet mais souhaite avoir l'avis de la commune.

Les élus de Lestiac-sur-Garonne ne peuvent se prononcer sans connaître le projet (hauteur de l'antenne, emprise au sol, nuisances ...). Il sera demandé à l'opérateur Bouygues Télécom de fournir un dossier complet sur le projet.

SCOT

Le SCOT Sud-Gironde a validé son projet politique le 3 décembre 2015. Depuis, le syndicat mixte et les élus associés élaborent le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Le DOO est complété sur la thématique

« développement commercial » par le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), en cours de rédaction.

La commune est invitée à se positionner sur son développement commercial et artisanal. Pour ce faire, la commune doit déterminer :

- **Le zonage des localisations préférentielles** : il s'agit de définir un périmètre par commune dans lequel les activités artisanales et commerciales seront à l'avenir préférentiellement accueillies.
- **Les objectifs et orientations** en matière de développement du commerce et de l'artisanat.

Monsieur le Maire propose de zoner

- Le terrain le long du RD10 (âne et cheval) pour l'implantation possible d'une halle sur plots de façon à laisser la circulation de l'eau. Parking existant le long du RD10 (marché)

- L'emplacement du Garage Lézarts (commerce ou artisanat)

- Le bâtiment de l'Atelier (commerce- épicerie solidaire)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se déclare favorable.

Demande de subvention pour voyage scolaire aux Etats Unis

La classe de 4^{ème} (Européenne) du collège de Cadillac organise un séjour d'une semaine aux E.U pour 23 élèves en avril 2019. C'est un projet pédagogique ; les jeunes travailleront sur ce projet durant 2 ans (cours d'anglais et musique). Le coût du séjour est de 1.300 € pour les familles.

Les professeurs cherchent à réduire le coût, (partenariat, loto...) et sollicitent de la commune une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (par 11 voix contre), décide ne pas donner une suite favorable à cette demande ; seule Mme Sancier est pour une participation de la commune aux frais du voyage scolaire.

CC Convergence Garonne

Accueil du Mercredi

Le maire informe que le service Enfance/jeunesse de la CC convergence Garonne organisera les accueils de loisirs pour la rentrée scolaire 2018-2019 de façon à répondre au mieux aux besoins des familles. Les enfants seront accueillis en demi-journée ou journée complète.

Voirie

Le Maire rappelle que les voies définies communautaires par le Vallon de l'Artolie ont été restituées aux communes en 2017. De ce fait, depuis 2017, l'entretien ou la réfection de la voirie est à la charge de la commune. A ce jour, la commission voirie de la CC Convergence Garonne travaille sur les critères d'intérêt communautaire.

Le Maire donne ensuite lecture du projet de définition des voies structurantes hors agglomération.

La délibération modifiant l'intérêt communautaire des voies devrait être présentée au conseil communautaire de septembre prochain avec effet du transfert au 1^{er} janvier 2019.

Bibliothèque

Le projet de boîte à livres va être réalisé en partenariat avec le Garage Lézart. La commune a ouvert un crédit de 300 €. Elle sera positionnée fin juin/début juillet, sur la place du village, près des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Guy Moréno	Laurent Fourcade	Pierre Guénant	Daniel Bouchet (pouvoir B. Dupont)
Marie-Pierre Becuwe (pouvoir L. Fourcade)	Brigitte Iriarte (absente)	Francine Maillou	Micheline Pinelli (pouvoir G. Moréno)
Claire Sancier	Monique Laville	Benoît Dupont	F. Guillery-Denonain
Jamel Ouchen			